

## **Politique de confidentialité**

Nous prenons la protection des données à caractère personnel très au sérieux. Cette politique de confidentialité indique quelles sont les données à caractère personnel que nous recueillons lors de l'utilisation de la plateforme de recueil d'alerte EQS IntegrityLine pour France Télévisions et la manière dont nous les traitons.

Nous garantissons la confidentialité de vos données personnelles, conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, au règlement général sur la protection des données personnelles n°2016/679 du 27 avril 2016, de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique et aux avis et recommandations de la CNIL grâce à des mesures techniques et organisationnelles appropriées.

### **Objectif de la plateforme de recueil d'alerte de France Télévisions**

L'utilisation de la plateforme de recueil d'alerte EQS Integrity Line pour France Télévisions est un dispositif facultatif qui vous permet de nous contacter et de signaler d'éventuelles violations du droit ou de la conformité. La confidentialité des informations que vous communiquez dans ce cadre est une priorité.

### **Réalisation technique et sécurité de vos informations**

La plateforme de recueil d'alerte de France Télévisions prévoit une possibilité de communiquer anonymement par une connexion cryptée.. Après la soumission d'un signalement vous recevez des données de connexion à la plateforme de recueil d'alerte EQS Integrity Line pour France Télévisions ; celles-ci vous permettent de poursuivre une communication sécurisée avec France Télévisions.

Les informations que vous signalez sont conservées dans une banque de données sécurisée d'EQS. L'ensemble des informations sauvegardées dans la banque de données sont cryptées par EQS. La consultation des données enregistrées est exclusivement réservée aux personnes expressément autorisées par France Télévisions ou aux administrateurs autorisés par EQS. Les personnes spécialement autorisées à consulter les données sont juridiquement tenues de respecter l'obligation de confidentialité.

Les personnes spécialement autorisées vérifient les faits signalés et, si nécessaire, elles entreprennent des investigations supplémentaires. Ainsi, il se peut que nous ayons des précisions à vous demander. Pour cela nous privilégions la communication par la plateforme de recueil d'alerte EQS Integrity Line pour France Télévisions.

### **Données à caractère personnel**

Vous pouvez fournir volontairement des informations concernant votre identité et bénéficierez des garanties de protection de votre identité prévues par la loi, qui prévoit que les éléments de nature à identifier l'émetteur de l'alerte ne peuvent être divulgués, sauf le cas échéant à l'autorité judiciaire, qu'avec le consentement de la personne. Les informations concernant votre identité sont exclusivement traitées par des personnes spécialement autorisées de France Télévisions. Si votre alerte signale un comportement délictueux il se peut qu'il soit nécessaire que nous transmettions vos informations à caractère personnel aux autorités judiciaires.

Votre signalement peut contenir des informations à caractère personnel concernant des personnes tierces (par exemple les personnes impliquées dans les faits signalés). Ces personnes en seront informées sans que votre identité soit portée à leur connaissance.

Toute donnée ou tout élément de nature à permettre l'identification du lanceur d'alerte et des personnes visées dans le signalement sera détruite lorsqu'aucune suite n'y aura été donnée.

Les données personnelles figurant au sein de la documentation associée à des alertes dont le bien-fondé est avéré ne sont pas conservées au-delà des deux mois qui suivent l'achèvement du travail de vérification des enquêteurs, à moins que des mesures disciplinaires ne soient prises ou que des procédures judiciaires ne soient engagées (soit contre les personnes visées par l'alerte, soit contre le lanceur d'alerte si le signalement a été fait de mauvaise foi). Dans tous les cas, les données personnelles seront supprimées dans les deux mois après la fin des mesures disciplinaires ou des procédures judiciaires.

Pour la réalisation technique nous transmettons à EQS des données à caractère personnel dans l'étendue décrite ci-dessus. Pour cela, nous avons conclu avec EQS un accord relatif au traitement des données de commande garantissant la protection des données. Le traitement par EQS a lieu exclusivement à Munich en Allemagne.

### **Autorité responsable et chargée de la protection des données et exercice de vos droits**

L'autorité responsable du traitement de vos données à caractère personnel est France Télévisions - 7, esplanade Henri de France - 75907 Paris Cedex 15.

Vous disposez pour les données personnelles qui vous concernent des droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition, droit à l'effacement, droit à la portabilité dans les limites prévues par le règlement général à la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016 et par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.

Pour l'exercice de ces droits, vous pouvez adresser votre demande au référent désigné par le groupe France Télévisions pour le processus d'alerte via votre boîte aux lettres personnelle disponible sur la plateforme.

Pour toute question relative aux données personnelles ou en cas d'absence de réponse à une demande d'exercice de vos droits dans un délai de 20 jours qui suit votre demande, vous pouvez saisir le délégué à la protection des données personnelles de France Télévisions à l'adresse suivante : [dpd@francetv.fr](mailto:dpd@francetv.fr) en précisant le cas échéant la nature des droits dont vous avez demandé l'exercice. La demande adressée au délégué à la protection des données personnelles de France Télévisions n'implique pas que vous deviez dévoiler la nature des faits incriminés ni votre éventuelle implication dans ceux-ci, que vous soyez lanceur d'alerte, témoin ou personne incriminée.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés.